

VOTRE IMPLICATION COMPTE POUR NOS MILIEUX SCOLAIRES

Comme parent, il existe plusieurs façons de contribuer concrètement à la vie scolaire et à la réussite des élèves. Chaque année, nous avons besoin de parents motivés pour participer aux différentes instances démocratiques de l'école et du Centre de services scolaire de Montréal. **Qui lève la main pour s'impliquer ?**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

C'EST QUOI ?

- L'assemblée générale annuelle de parents a lieu avant le 30 septembre de chaque année scolaire. À cette occasion, les parents de l'école élisent leurs représentants et leurs substituts au conseil d'établissement.
- Au moins quatre représentants des parents doivent être élus pour former un conseil d'établissement.
- Parmi les représentants élus, un délégué et un substitut sont élus pour siéger au Comité de parents.
- En septembre ont également lieu les assemblées visant à élire les autres membres du conseil d'établissement, notamment les membres du personnel.



RÔLE DES PARENTS

- Participer à l'élection des parents membres du conseil d'établissement et du comité de parents.
- Se prononcer sur la formation d'un organisme de participation des parents.

COMMENT PARTICIPER ?

- L'invitation à l'assemblée sera envoyée par votre école en début d'année scolaire.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Participer au processus démocratique de votre école.
- Poser sa candidature comme membre parent ou substitut du conseil d'établissement.
- Se familiariser avec les processus de décision d'une école.
- Avoir un aperçu des travaux/dossiers vus par le conseil à travers la présentation du rapport annuel.
- Avoir un impact concret sur la vie scolaire.
- Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école pour son enfant.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

C'EST QUOI ?

- Chaque école possède un conseil d'établissement composé de parents, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté et, au secondaire, de représentants des élèves.
- Le conseil d'établissement prend des décisions qui sont au centre de la mission de l'école et qui ont un impact sur le quotidien des élèves.



RÔLE DES PARENTS

- Le conseil d'établissement adopte des éléments essentiels proposés par la direction, comme le projet éducatif, le budget, le plan de lutte contre l'intimidation et les règles des services de garde.
- Il se prononce aussi sur les règles de conduite, l'enrichissement des programmes, les contributions financières demandées aux parents et certaines activités éducatives.
- Il prépare aussi le rapport annuel, transmet des avis et peut créer des sous-comités.

COMMENT PARTICIPER ?

- Le parent intéressé à s'impliquer au conseil d'établissement de son école, doit faire part de son intérêt après la réception de la convocation à l'assemblée générale annuelle de son école.
- Il peut aussi déposer sa candidature lors de l'Assemblée générale des parents.
- Le conseil d'établissement entre en fonction dès que tous ses membres sont élus ou au plus tard le 30 septembre de chaque année.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Jouer un rôle actif dans la vie scolaire
- Contribuer à la réussite des élèves
- Avoir un impact concret sur les décisions au centre de la vie scolaire.

COMITÉ DE PARENTS

C'EST QUOI ?

- Le Comité de parents a été mis sur pied afin d'optimiser la participation des parents et de tenir compte de leurs préoccupations.
- Il est composé de parents délégués par les établissements.
- Un membre parent du conseil d'établissement est élu comme délégué au Comité de parents lors de l'assemblée générale.



RÔLE DES PARENTS

- Le premier rôle du parent qui y siège est de représenter l'intérêt de l'ensemble des parents de son école.
- Le comité donne plusieurs avis au CSSDM sur toute question d'ordre scolaire (calendrier scolaire, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, etc.).
- Il désigne aussi les cinq parents qui siégeront au conseil d'administration du CSSDM.

COMMENT PARTICIPER ?

- Être élu au sein de son conseil d'établissement.
- Être présent aux réunions qui ont lieu en présentiel une fois par mois.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Valoriser l'éducation publique.
- Proposer au CSSDM des moyens pour soutenir l'engagement des parents.
- Exprimer les besoins des parents de son école.

Des questions sur l'Assemblée générale et le Conseil d'établissement?

Communiquer avec la direction de votre école.

Des questions sur le Comité de parents?

Écrivez à comite.parentes@cssdm.gouv.qc.ca



COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 